

L'ESSENTIEL APICALE® 400 L'HERBICIDE MAÏS, SIMPLE, RAPIDE, EFFICACE, QUI FACILITE LA VIE DE L'AGRICULTEUR

 **Apicale® 400**





Apicale® 400

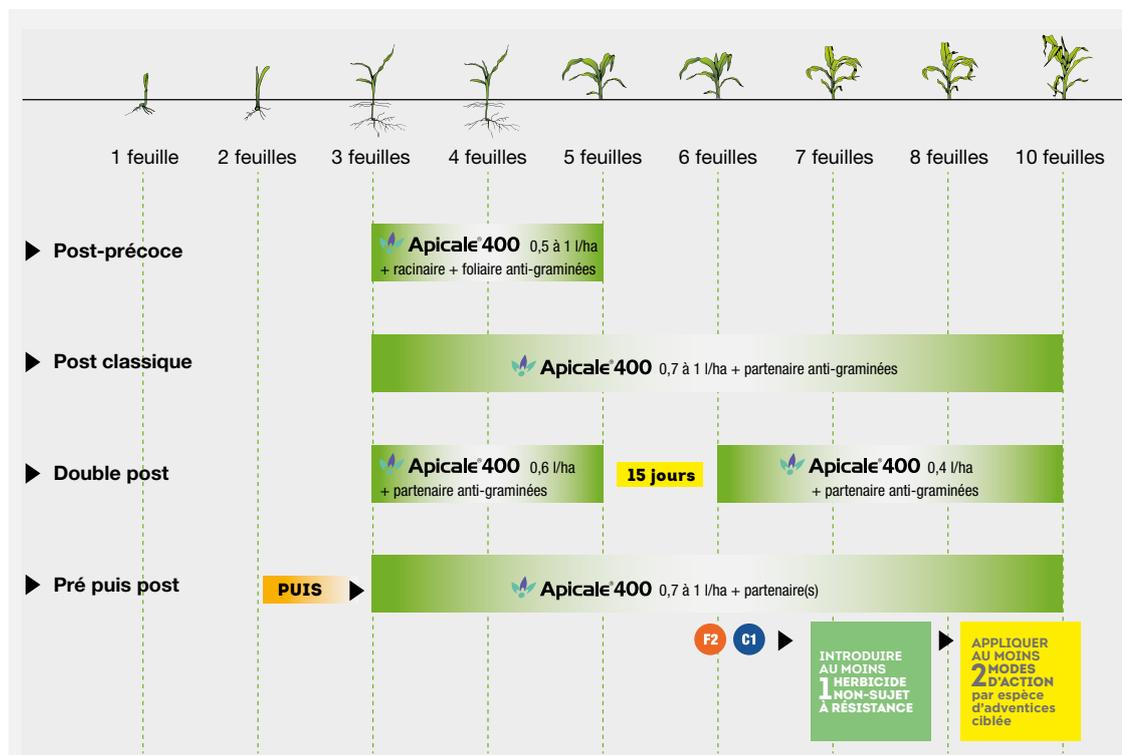
- **Composition :**
70 g/l mésoftrione (F2) + 330 g/l terbuthylazine (C1)
- **Formulation :** suspension concentrée (SC)
- **Cible :** désherbage maïs grain, fourrage et production de semences*
- **Dose homologuée :** 1 l/ha
- **Dose recommandée :** 0,5 à 1 l/ha
- **Nombre maximum d'application :** 1 an sur 2 sur la même parcelle
- **Positionnement en post-levée :** BBCH 13 à BBCH 19 fractionnement possible
- **DAR :** BBCH 19
- **DRE :** 6 heures
- **ZNT eau avec DVP :** 5 m / **ZNT plantes non cibles :** 5 m

* Avec accord de l'obteneur.

EN PRATIQUE

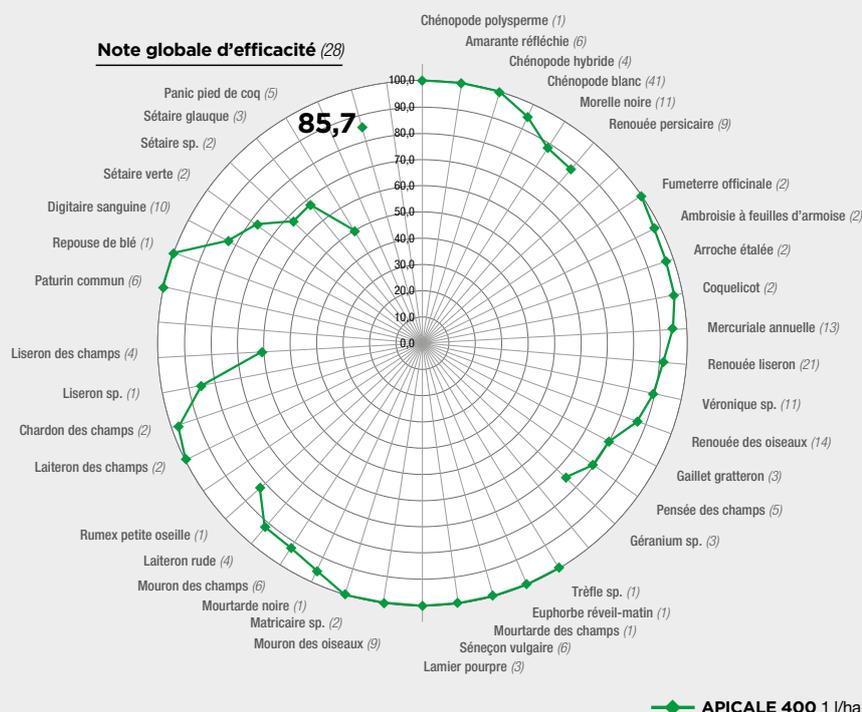
- Excellente sélectivité.
- Large période d'emploi du stade 3 à 10 feuilles du maïs.
- Double modes d'action : HRAC F2 + C1.
- Rapide d'action.
- Grande robustesse d'efficacité sur un large spectre.
- Meilleur contrôle des levées échelonnées.
- Large palette de compatibilité.
- Doses recommandées de 0,7 à 1 l/ha, en association de 0,5 à 1 l/ha.

CONSEILS D'EMPLOI PAR STRATÉGIE



■ UN HAUT NIVEAU D'EFFICACITÉ SUR UN TRÈS LARGE SPECTRE

- APICALÉ 400 se distingue par son très haut niveau d'efficacité sur les dicotylédones classiques, difficiles, céréalières et son action secondaire intéressante contre les graminées et les vivaces :



Synthèse de 50 essais comparables 2013-2017 en application unique (BBCH 13-17 max)
Notations efficacité à : T + 55 jours

LES BÉNÉFICES AU CHAMP

- Haut niveau de performance y compris sur dicots difficiles.
- Rapide d'action avec 1^{ers} symptômes visibles en quelques jours seulement.
- Meilleur contrôle des levées échelonnées.
- Action secondaire sur graminées.
- Adaptable à toutes les stratégies de désherbage.



Témoin non traité (flore : chénopode, morelle, amarante, stellaire, renouée persicaire, ambrosie, capselle, digitaire sanguine...)



APICALÉ 400 1 l/ha : essai Syngenta 2016, L'Isle d'Abeau (38), application unique le 12 mai, prise de vue le 14 juin (soit T+ 32 j.)

Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

APICALÉ® 400 - AMM N° 2170381 - Composition : 330 g/l terbuthylazine * + 70 g/l mésotrione * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant les phases de mélange, chargement et l'application. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la terbuthylazine plus d'une fois tous les 2 ans Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.